



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

N°19-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation

Le 8 mars 2024

Date de publication

09 AVR. 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Procuration : 01

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du huit mars deux mille vingt-quatre.

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA, Mme Agnès VILA, M. Jean-Pierre MARTINEZ, M. Maxime SAVY

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

Objet :

Finances – affectation des résultats 2023 sur l'année 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 : + 392 919.47 €

B Résultat de fonctionnement 2022 reporté au 002 sur 2023 :
+ 619 646.82 €

C Résultat à affecter (A+B) : + 1 012 566.29 €

D Solde d'exécution cumulé d'investissement 2023 : - 298 559.64 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 : 0.00 €

F Besoin de financement : - 298 559.64 €

G Affectation en réserve R1068 sur 2024 : + 298 559.64 €

H Report en fonctionnement R002 sur 2024 : + 714 006.65 €

Affectation (C=G+H) : + 1 012 566.29 €

Résultat d'investissement :

A Résultat d'investissement de l'exercice 2023 : - 10 823.97 €

B Résultat d'investissement 2022 reporté au 001 sur 2023 : - 287 735.67 €



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

N°19-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C Solde d'exécution cumulé d'investissement 2023 à reporter sur 2024 :
- 298 559.64 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

-d'affecter à l'article R 002 de la section de fonctionnement la somme de :
+ 714 006.65 €

-d'affecter à l'article R 1068 de la section d'investissement la somme de :
+ 298 559.64 €

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 26 mars 2024.

Reçu en Préfecture le : 09 AVR. 2024

Certifié exécutoire par
M. Le Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.